

DECLARATION DE LA CGT

CTPL DU 29 juin 2009

Monsieur le Président, permettez-moi au début de ce CTPL de revenir sur le boycott des instances paritaires, hors CAP .

La Direction générale a décidé, sous la pression des nombreuses initiatives locales et nationales, de revenir sur son projet de circulaire « Conditions d'exercice du droit à l'information des organisations syndicales au plan local ».

Si la nouvelle proposition fait désormais état des mêmes droits pour toutes les organisations syndicales représentatives à compter du 1er janvier 2010, le principe de droits différenciés serait maintenu entre la date de sortie de la circulaire et le 31 décembre 2009.

Dans le département nous ne sommes pas directement concernés, de plus nous sommes majoritaires (CTPL et CHS notamment), mais on ne pouvait accepter cette discrimination et cette ingérence dans notre organisation contraire au principe de neutralité.

Nous avons décidé de participer à nouveau aux différentes réunions, mais la CGT continue de dénoncer le maintien de cette distinction entre organisations syndicales jusqu'à la fin 2009 et prendra toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir s'adresser partout et autant que de besoin à l'ensemble des personnels.

La CGT voudrait aussi rappeler que, même si après 5 journées nationales d'action depuis le début de l'année et à l'approche des vacances d'été bien méritées, les actions rassemblent moins de monde , les revendications et les difficultés pour de nombreux salariés et parmi eux les agents de la DGFIP sont encore bien réelles .

Et ce n'est pas l'examen, à l'assemblée nationale à partir du 2 juillet, du projet de loi de la mobilité visant à permettre le licenciement des fonctionnaires qui va redonner le moral aux personnels. Ce ne sont pas non plus les 0.8% d'augmentation de la valeur du point d'indice qui suffiront .

La fédération des Finances CGT appelle d'ailleurs les agents à participer au rassemblement qui sera organisé le jeudi 2 juillet à partir de 17 heures devant l'Assemblée Nationale.

Dans le même temps les attaques contre notre système de retraite reprennent et le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux (pour nous c'est même 60%) se confirme.

Sont aussi confirmés les objectifs patronaux, présidentiels et gouvernementaux poursuivis au travers de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la révision générale des prélèvements obligatoires (RGPO) avec moins de services publics de pleine compétence et de proximité sur l'ensemble du territoire national et des suppressions encore plus massives d'emplois de fonctionnaires : 33 493 au titre du projet de loi de finances 2010 dont 3 020 pour notre ministère.

Nous n'avons pas eu de réponse écrite à notre demande de communication des projets transmis au directeur général avant le 26 mai . Même si la décision sera prise nous dit -on demain, nous aurions aimé connaître les propositions faites par la direction de l'Yonne .

Nous aimerions aussi savoir où en sont les ateliers locaux dans le cadre du document d'orientation stratégique (DOS) et qu'elle démarche d'information consultation des représentants des personnels dans l'Yonne est envisagée avant le CTPC de décembre.

Premières observations sur les points à l'ordre du jour :

- 1- **sur le procès verbal du CTPL du 13 janvier** mais surtout sur les PV en général, la CGT trouve anormal de les recevoir 2 voir 3 mois après les réunions, il est très difficile pour les représentants des personnels de se souvenir des débats.

La charte du dialogue social prévoit :

- que le secrétaire adjoint dispose de temps et de toutes les facilités indispensables pour assurer une bonne relecture du document
- que le président s'assure de la transmission et de l'approbation avant, autant que possible, la prochaine réunion
- il est souhaitable d'éviter que le secrétaire de séance participe aux débats de l'instance paritaire

Nous nous réunissons aujourd'hui avant l'approbation du PV qui portait notamment sur le projet de budget 2009 .

De plus récemment nous avons dû donner un avis précipitamment pour un PV que la direction générale n'avait pas reçu , d'ailleurs pour la CAP n°3 la CAP centrale s'est tenue avant l'approbation de celui ci par la CAP suivante , il peut y avoir des contestations au tribunal administratif . Tout comme il peut y avoir recours suite à décision de CAP locales réunies en même temps .

Nous redemandons un calendrier prévisionnel des réunions , celui des CAP centrales est maintenant connu.

- 2- **sur l'exécution budgétaire , plus exactement sur le budget au 31 mai**, tout en vous remerciant pour la communication des informations, nous aimerions comprendre l'origine des modifications de crédits de près de 13 000 euros dont 9000 en prestations externes et 4000 en maintenance technique.

Nous aimerions avoir la situation à la fin du 1er semestre ce qui permettrait de mieux analyser les résultats par exemple en immobilier, à la rentrée bien sûr avec le détail pour chaque poste.

Si certaines lignes sont déjà en léger dépassement comme les télécommunications et l'affranchissement d'autres sont vraiment très en dessous des prévisions comme les autres dépenses de fonctionnement à seulement 2.94 %, le matériel informatique à 1.96%, le mobilier à 6.61% et le matériel de transport à 0%. Nous aimerions quelques explications.

En ce qui concerne les équipements courants nous ne sommes qu'à 24.21% des 237 405 euros prévus , pourquoi ce retard ?

En début d'année pour l'élaboration du budget, il nous avait été répondu que les demandes des comptables étaient prises en compte et seraient satisfaites.

Les prévisions chiffrées que l'on a aujourd'hui à hauteur de 237 405 euros en équipement courant nous montrent que pour l'instant elles ne le sont pas toutes, loin s'en faut au vu des courriers des comptables. Par ailleurs des achats non sollicités à l'époque semblent programmés ?

Nous y reviendrons sauf pour la TG car nous n'avons pas le détail des demandes.

En l'absence du détail nous ne pouvons apprécier , pour l'instant le bien fondé des demandes des comptables sur les lignes fongibles.

A ce jour vous n'avez donc pas reçu de nouvelles notifications de crédits ?

Lors du CTPL de février nous avons évoqué la politique immobilière et la mise en place des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI), pouvez vous nous dire où l'on en est dans le département de la mise en œuvre de l'objectif affiché qui est de fournir un cadre de travail adapté aux agents, accueillir dans de bonnes conditions les usagers des services publics, réduire le coût de fonctionnement des services

La réalité vécu par les agents DGFIP notamment est tout autre et je ne parle pas seulement de ceux de la Paierie départementale .

Nous maintenons notre appréciation générale qui avait motivée notre vote : le budget 2009 nous semble insuffisant.

- 3- **sur le regroupement fiscalité directe locale**

Nous n'avons pas la fiche 2 . N'est ce pas revenir au CDA ?

- 4- **sur les règles de vie quotidienne**

Les documents fournis sont pour le moins pas très explicites.

Il semblerait qu'un statu quo ait été proposé aux agents mais nous ne connaissons pas leur régime horaire variable, les horaires d'ouverture , les plages fixes et variables des SIP.

La CGT avait demandé la mise en œuvre des nouvelles règles dès la mise en place réelle du SIP , alors que là , les agents se verront appliquer le nouveau dispositif seulement au premier janvier avec peut être des modifications.

Pour la CGT la durée maximale de travail journalière ne doit jamais excéder 10h , aucun chef de service ne doit, pour quelques raisons que se soient , faire travailler les agents au delà. Or dans les documents il est indiqué que le surplus est écrêté, il y a bien une question touchant à l'organisation du travail. Nous demandons donc que cette mention soit supprimée.

La CGT demande aussi la suppression du délai de prévenance d'un jour (non prévu au Trésor).

Ecrêtement mensuel à compter du 1/7/09 : nous proposons que dans le même ordre d'idée , tous les agents puissent bénéficier de 2 ½ journées ou d'une journée de récupération comme les agents des SIP.

A propos des jours comptables , la CGT vient de lancer une pétition pour l'attribution du 13 juillet et de 2 novembre **à tous** les agents y compris les agents au forfait et une réelle compensation des jours comptables soit 3 jours pour tous dès 2010.

- 5- **sur les emplois**

Nous prenons acte des **implantations de A** .

En ce qui concerne **les Domaines** , l'option n'est plus limitée dans le temps , pour le reste, c'est le flou artistique qui masque mal les inquiétudes sur la pérennité de la mission.

Pour **les répartitions B et C dans les SIP** , nous ne participerons pas au vote en toute logique avec le CTPL de début d'année sur les suppressions d'emplois que nous avons quitté après une déclaration.

- 6- **sur la formation professionnelle**

Alors que la formation est de plus importante avec la fusion, il n'y a pas de réunion avec les syndicats nationaux sur cette question , je parle des contenus pas du simple changement de calendrier qui s'aligne sur celui de la DGI.

Comme je l'avais déjà indiqué lors du CTPL du 9 avril, il serait souhaitable que le CTPL se réunisse avant la finalisation du plan départemental et sa diffusion, la présentation du plan tout ficelé aurait un intérêt plus que limité.

- **7- sur les questions diverses**

- la demande de rattachement à la T de Toucy d'un agent de l'ERD ne nous pose aucun problème , au contraire puisqu'il a changé de domicile.
- Merci pour la communication des absences des 5 premiers mois de l'année 2009, par ailleurs nous avons demandé les infos données par diapos la dernière fois.

Rapidement quelques observations sur le tableau :

- la présentation effectifs implanté 216 agents et jours ERD à part est un peu spéciale , car les effectifs implantés dans le départements sont en fait 226 comme d'ailleurs indiqué sur les tableaux mensuels. De plus ne sont décompté que les jours de présence , qui remplace leurs congés
 - La colonne manque d'effectifs fait clairement ressortir un manque de près de 385 jours dans les postes et un plus de 425 jours sur la TG
 - Les absences elles sont de 818 jours en postes (soit environ 5 jours par agent) et 291 en TG (soit environ 7 jours par agent). 10 postes ont des absences supérieures à 30 jours avec un manque proportionnellement plus important pour les petits postes .
 - Toutes les absences représentent (ERD non comprise) 1070 jours de travail environ soit 5 emplois à créer au minimum.
 - Dans les tableaux ils sont compensés par des vacataires à hauteur de 141 jours pour l'instant
 - On nous dit que 'il n'y aurait pas de problème à la Paierie les chiffres semblent dire autrement puisque 103 jours d'absence sont indiqués avec les manques d'effectifs c'est le poste qui a le plus de manque de journées de travail. Près de 300 jours sur les 5 premiers de l'année . D'ailleurs ce poste ne bénéficie que de 5 jours d'ERD !
-
- le nouveau programme de prévention du CHS a-t-il été communiqué aux membres du CTPL ? Nous pourrions faire le point sur sa mise en œuvre concrète au Trésor lors d'un prochain CTPL.